DES ENGAGEMENTS POUR DES COLLECTIVITÉS RÉSILIENTES ET DURABLES



Les collectivités québécoises se retrouvent au cœur des transformations qui aboutiront à la réussite des transitions écologique, économique, énergétique et juste. Il y a aujourd'hui urgence d'agir face aux changements climatiques, et pour atteindre nos objectifs de résilience et de durabilité, c'est l'ensemble des champs d'action de l'État qui devront être mis à contribution, comme ils impactent tous, à court et à long terme, les milieux de vie des Québécoises et Québécois : infrastructures, transports, développement économique, environnement, affaires municipales, habitation, énergie, etc. Les conséquences des décisions dans ses domaines, positives et négatives, vont se faire sentir pendant des décennies et souvent des générations.

Longtemps délaissées par l'État, les interventions structurantes sur nos collectivités permettent notamment de:

- Protéger et mettre en valeur les terres agricoles et les milieux naturels;
- Prévenir plusieurs maladies ainsi qu'améliorer la santé physique et psychologique des Québécoises et des Québécois;
- Répondre aux aspirations et besoins des familles et des aînés en diversifiant l'offre en habitation et en transport;
- Optimiser les infrastructures publiques;
- Réaliser la transition énergétique et atteindre nos engagements dans la lutte contre les changements climatiques.

Organisation d'intérêt public visant le développement de milieux de vie de qualité, Vivre en Ville propose donc aux partis politiques de prendre 3 engagements électoraux phares qui guideront le Québec vers des collectivités viables, résilientes et durables sur l'ensemble de son territoire.

PROPOSITIONS D'ENGAGEMENTS À L'ÉGARD DES PARTIS POLITIQUES

- ADOPTER UN PLAN DE MISE EN OEUVRE RIGOUREUX DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, NOTAMMENT PAR LA CRÉATION D'UN FONDS EN AMÉNAGEMENT ET URBANISME DURABLE
- METTRE EN PLACE UN ENSEMBLE DE SOLUTIONS AFIN D'ASSURER UNE OFFRE PÉRENNE D'HABITATIONS ABORDABLES ET DURABLES, « CONVENTIONNELLES » ET HORS MARCHÉ
- INVESTIR MASSIVEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DE MOBILITÉ COLLECTIVE ET ACTIVE, PARTICULIÈREMENT LORSQU'ELLES FAVORISENT LA CONSOLIDATION URBAINE

ENGAGEMENT N°1 : ADOPTER UN PLAN DE MISE EN OEUVRE RIGOUREUX DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, NOTAMMENT PAR LA CRÉATION D'UN FONDS EN AMÉNAGEMENT ET URBANISME DURABLE

Plusieurs années de consultation, de mobilisation et de sensibilisation, en lien avec les enjeux d'aménagement du territoire au Québec, ont finalement abouti au printemps dernier par une vision stratégique d'une Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT). Au cours des consultations officielles organisées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, plus d'une centaine de chercheurs, experts et organismes ont pris part aux conversations, ainsi que des participantes et participants de toutes les régions du Québec, incluant certaines communautés autochtones. En 2023, la vision stratégique devra s'accompagner d'un plan de mise en œuvre rigoureux afin d'engager la société québécoise dans des changements concrets. Il devra accorder la vision d'ensemble et les textes législatifs et autres politiques afin d'assurer une mise en œuvre cohérente et structurée.

Afin d'opérer un réel changement de paradigme en aménagement du territoire, la mise en place d'un incitatif financier annuellement renouvelable est essentielle. Vivre en Ville propose donc à l'État et aux partis politiques de créer le FAUD : un Fonds en aménagement et urbanisme durable. Celui-ci serait approvisionné par le Fonds vert et dédié à la consolidation des noyaux villageois, à la création d'écoquartiers, à la densification et à la requalification d'anciennes strips commerciales et de friches urbaines.

MESURE PRIORITAIRE: Adopter un plan de mise en oeuvre rigoureux de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, notamment par la création d'un fonds en aménagement et urbanisme durable d'au moins 100 millions \$ par année.

MESURES COMPLÉMENTAIRES:

- Mettre en place un mécanisme de prise en compte par les ministères et organismes gouvernementaux des effets de leurs projets sur l'aménagement du territoire afin que l'État soit en cohérence avec les engagements contenus dans la PNAAT, notamment en rendant obligatoire un « Test territoire »;
- Adopter de nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement durable du territoire et des milieux de vie dans une perspective d'« étalement zéro »;
- Réviser la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur l'expropriation en cohérence avec la vision énoncée dans la PNAAT:
- Élaborer une stratégie gouvernementale spécifique à la vitalité des cœurs de villes et villages;
- Réviser la fiscalité municipale et les programmes d'aide aux infrastructures et services locaux pour adopter des principes d'écofiscalité favorisant des pratiques d'aménagement durable et assurant l'équilibre budgétaire à long terme;
- Soutenir les communautés et les entreprises (production, transformation, distribution) dans le développement de systèmes alimentaires de proximité afin d'augmenter l'autonomie alimentaire et la proportion d'aliments locaux au Québec.

ENGAGEMENT N°2 : METTRE EN PLACE UN ENSEMBLE DE SOLUTIONS AFIN D'ASSURER UNE OFFRE PÉRENNE D'HABITATIONS ABORDABLES ET DURABLES, « CONVENTIONNELLES » ET HORS MARCHÉ

Le manque de logements abordables de qualité dans les milieux de vie en forte demande crée une crise de l'habitation sans précédent aux quatre coins du Québec. L'offre restreinte entraîne une hausse des loyers et des coûts d'achat, limitant ainsi l'accès des ménages moins fortunés à des logements répondant à leurs besoins. Le gouvernement du Québec doit rapidement renverser cette tendance en soutenant la création de nouveaux logements, de différents gabarits, dans des milieux de vie complets et près des pôles de transport structurant.

Pour répondre aux besoins et aux attentes des Québécoises et Québécois, l'État doit encourager et soutenir l'érection de nouveaux logements dans les milieux de vie recherchés. Ces milieux se distinguent notamment par la proximité des commerces et services, l'accès à une offre de transport diversifiée, la présence d'aménagements cyclables et piétonniers, des espaces publics de qualité et la proximité d'espaces verts. Une localisation optimale et réfléchie des logements permet non seulement de répondre aux besoins particuliers des aînés et des familles, mais elle permet également de réduire l'empreinte carbone d'une collectivité. Vivre dans un milieu de vie complet signifie une proximité entre le lieu de résidence et les divers besoins du quotidien, encourageant ainsi l'utilisation de moyens de transports alternatifs à l'automobile individuelle.

Au fil du temps, le gouvernement devra s'assurer que l'offre de logement demeure abondante pour endiguer la surenchère, et ce en planifiant davantage de nouvelles unités qu'il n'anticipe de nouveaux résidents sur 10 ans. Cette planification permettra, entre autres, de protéger les unités abordables de la spéculation et de l'explosion des valeurs foncières. Seule l'abondance en habitation peut conjuguer attractivité et inclusivité.



MESURE PRIORITAIRE: Soutenir et investir dans la construction de 50 000 logements sociaux d'ici cinq ans, en privilégiant les milieux de vie les plus accessibles et complets (quartiers centraux, noyaux villageois, abord des transports collectifs).

MESURES COMPLÉMENTAIRES¹:

- Mettre en place un registre public des loyers afin de contrer les hausses abusives;
- Autoriser de plein droit la densification dans les milieux au fort potentiel de consolidation, selon des gabarits adaptés au contexte d'insertion, notamment par des changements législatifs et les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;
- Poursuivre la décontamination de terrains au cœur des centralités pour y orienter la croissance résidentielle, notamment des logements sociaux ou communautaires;
- Exiger, d'ici 2025, que l'alimentation énergétique des nouvelles constructions soit décarbonée, et exiger progressivement que les équipements de chauffage des bâtiments existants soient remplacés par des systèmes fonctionnant avec des énergies décarbonées lors de rénovations.

^{1.} Dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, Vivre en Ville a piloté PORTES, un laboratoire de solutions pour l'abordabilité et la durabilité en habitation. Au cours des prochaines semaines, le laboratoire publiera un rapport portant sur les stratégies recommandées pour augmenter significativement, et de façon pérenne, la proportion des logements durables qui soit également abordables.

ENGAGEMENT N°3 : INVESTIR MASSIVEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DE MOBILITÉ COLLECTIVE ET ACTIVE, PARTICULIÈREMENT LORSQU'ELLES FAVORISENT LA CONSOLIDATION URBAINE

La consolidation urbaine passe inévitablement par un réinvestissement dans les réseaux de transport collectif, qui souffrent depuis de nombreuses années d'un déficit financier; retardant ainsi la réalisation de grands projets partout au Québec. En effet, le financement intégral du réseau routier supérieur par l'État incite les municipalités à en faire la colonne vertébrale de leur développement. Elles évitent ainsi les frais de déploiement d'un réseau de transport collectif qui, à l'inverse, est en partie à leur charge. Le deux poids deux mesures du financement des réseaux de transport stimule l'étalement urbain, et va à l'encontre des intentions de favoriser un mode de développement urbain compact et axé sur les transports collectifs.

Le portefeuille des Québécoises et Québécois est majoritairement consacré aux dépenses liées à l'habitation et au transport. Encourager les déplacements automobiles signifie de demander à la population de toujours accorder une part plus élevée de leur revenu à l'usage d'une voiture, et ce probablement au détriment d'activités physiques et culturelles ou d'une alimentation saine. À l'inverse, un cocktail de transport, incluant le transport collectif et actif, est nettement moins onéreux individuellement et collectivement, et va de pair avec un mode de vie sain et actif.

Pour permettre à une majorité de Québécoises et Québécois de se détacher de leur voiture et d'emprunter des modes de déplacement plus durables, il est crucial d'aménager nos villes et nos villages selon des principes de consolidation et de densification de manière à justifier de nouvelles infrastructures de transport actif et collectif.



MESURE PRIORITAIRE : Considérant une baisse anticipée des revenus issus de la taxe sur l'essence, revoir le cadre du financement du transport au Québec afin d'assurer un maintien des actifs et un développement massif du transport collectif.



- Assurer que 50% des investissements en transport inscrits au Plan québécois des infrastructures pour la prochaine décennie soient consacrés aux transports collectifs;
- Cesser l'augmentation de la capacité routière aux fins de navettage, permettant ainsi de concentrer les ressources sur l'entretien des infrastructures existantes;
- Assurer un aménagement du territoire coordonné avec les projets de transport, notamment à travers les schémas d'aménagement, les orientations gouvernementales en matière d'aménagement et des programmes de soutien;
- Mettre en place une tarification kilométrique modulée à l'usage des véhicules automobiles (un tarif plus élevé pour les véhicules à plus forte cylindrée, ainsi que pour ceux qui circulent dans les secteurs et les périodes de congestion);
- Augmenter le financement disponible pour le développement des aménagements piétonniers et cyclables ainsi que pour les plans de déplacements actifs; Soutenir le déploiement d'initiatives de livraison active et électrique et l'élaboration d'un cadre propice à leur généralisation.

POUR ALLER PLUS LOIN

Vivre en Ville recherche et analyse, au Québec et ailleurs, les politiques publiques susceptibles de favoriser le développement de collectivités viables. Nos publications présentent des mesures concrètes en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'assurer la transition énergétique, tout en développant l'économie du Québec et en améliorant la qualité de vie des citoyens. Voici quelques unes des publications de Vivre en Ville :

- Désormais. Mémoire remis dans le cadre des consultations en vue de l'adoption d'une Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (SNUAT) (2021);
- Briser le statu quo en matière de financement de la mobilité pour relever les défis du 21e siècle.
 Mémoire remis dans le cadre du Chantier sur le financement de la mobilité (2019);
- Fonds pour l'aménagement et l'urbanisme durable (FAUD) (2019);
- Aménager des milieux de vie favorables à un vieillissement en santé. Présenté au Secrétariat aux Aînés (2017).
- Pour un Québec leader de la mobilité durable. Présenté au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (2017);
- Une nouvelle approche fiscale pour nos collectivités, Présenté à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (2014).

Vivre en Ville est également partenaire de l'initiative de mobilisation citoyenne Vire au vert qui a pour objectif que les partis politiques et les élues et élus prennent des engagements ambitieux en faveur de l'environnement lors des prochaines élections au Québec.

Les collectivités sont en première ligne dans l'atteinte des divers objectifs collectifs que s'est donnés le Québec. L'atteinte des cibles québécoises de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la prévention des maladies et l'amélioration de la santé de la population, l'optimisation des infrastructures, la transition énergétique et la prospérité économique dépendent largement des choix que nous ferons en tant que société.

Pour donner suite à l'adoption d'une première Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, le gouvernement doit maintenant prendre en main sa mise en œuvre. L'investissement dans une offre abondante de logements abordables et de qualité dans des milieux de vie complets et une réelle bonification des infrastructures de mobilité collective et active permettront une utilisation responsable du territoire, patrimoine commun de l'ensemble des Québécoises et Québécois.

Désormais, mettons la qualité des milieux de vie, la protection du territoire québécois et l'urgence climatique au cœur de nos décisions collectives.

CONTACT

Samuel Pagé-Plouffe, Directeur - affaires publiques et gouvernementales 514.714.6762 | samuel.page-plouffe@vivreenville.org

QUÉBEC

CENTRE CULTURE ET ENVIRONNEMENT FRÉDÉRIC BACK

870, avenue De Salaberry, bureau 311 Québec (Québec) G1R 2T9

T. 418.522.0011

MONTRÉAL

MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 480 Montréal (Québec) H2X 3V4

T. 514.394.1125

GATINEAU

200, boulevard Saint-Joseph Gatineau (Québec) J8Y 3W9

T. 819.205.2053